

## **Comité consultatif sur l'application des droits**

**Seizième session**  
**Genève, 31 janvier – 2 février 2024**

### **ADMISSION D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN QUALITE D'OBSERVATRICES AD HOC**

*Document établi par le Secrétariat*

1. Les annexes du présent document visent trois organisations non gouvernementales qui ont demandé à bénéficier du statut d'observateur ad hoc auprès du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE), conformément au règlement intérieur de ce comité (voir les paragraphes 8 à 14 du document WO/GA/28/4).

2. *L'ACE est invité à approuver la participation des organisations non gouvernementales visées dans les annexes du présent document à la seizième session du comité.*

[L'annexe I suit]

## INTELLECTUAL PROPERTY HUB ZAMBIA (IPHZ)

1. L'Intellectual Property Hub Zambia (IPHZ) a été créée à Lusaka (Zambie), le 24 décembre 2019, en tant qu'organisation nationale à but non lucratif par le Bureau de l'enregistrement des sociétés et des entreprises. L'IPHZ a pour mission de former les entreprises et les entrepreneurs et de leur inculquer la valeur de la créativité et de la protection des idées, ainsi que d'être un pôle de connaissances pour les innovateurs en ce qui concerne les questions de propriété intellectuelle et les avantages qui en découlent.
2. L'IPHZ offre une plateforme aux innovateurs, aux entrepreneurs, aux créateurs et aux entreprises pour qu'ils prennent conscience de la valeur de leurs idées créatives. Elle propose une plateforme pédagogique qui les aide à comprendre leurs droits de propriété intellectuelle afin de transformer leurs idées créatives en produits, services ou processus innovants et de les commercialiser, dans leur propre intérêt et dans celui des communautés du monde entier. En dehors des entrepreneurs et des entreprises, l'IPHZ favorise la croissance économique en Zambie en encourageant les secteurs fondés sur la propriété intellectuelle qui sont des moteurs importants de la croissance du produit intérieur brut et de l'emploi.
3. L'IPHZ offre des services de conseil en matière de propriété intellectuelle, organise des séminaires et des formations dans ce domaine et propose des services de protection et d'enregistrement de la propriété intellectuelle. Elle s'occupe des brevets, des marques, du droit d'auteur et des savoirs traditionnels.
4. La liste des responsables de l'IPHZ figure ci-dessous :
  - Mme Precious Gozwa, directrice générale;
  - M. Bruce Mwiua, président et membre du comité d'administration;
  - M. Emmanuel Chisang, vice-président et membre du comité d'administration;
  - Mme Sifiso Phiri, secrétaire du comité d'administration; et
  - M. Bob Gondwe, trésorier.
5. Pour de plus amples informations, voir : <https://iphubzambia.com/>.

[L'annexe II suit]

## COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE (CIO)

1. Le Comité International Olympique (CIO) a été créé à Paris (France) le 23 juin 1894 en tant qu'organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif et il a le statut de personne morale, sous la forme d'une association reconnue par le Conseil fédéral suisse en vertu d'un accord conclu le 1<sup>er</sup> novembre 2000. Le CIO a son siège à Lausanne (Suisse).
2. Le CIO a pour mandat de promouvoir l'Olympisme dans le monde entier et de diriger le Mouvement olympique<sup>1</sup>. À cette fin, et parmi ses autres rôles, le CIO promeut l'éthique et la bonne gouvernance dans le sport pour que l'esprit de fair-play règne et que toute forme de violence soit bannie. Elle encourage et soutient également l'organisation et le développement des compétitions sportives et assure la célébration régulière des Jeux Olympiques<sup>2</sup>.
3. Le CIO facilite également la collaboration entre toutes les parties prenantes olympiques, notamment les athlètes, les Comités Nationaux Olympiques<sup>3</sup>, les Fédérations Internationales<sup>4</sup>, les comités d'organisation des Jeux Olympiques, les partenaires olympiques mondiaux<sup>5</sup> et les partenaires de diffusion des Jeux<sup>6</sup>. Il coopère également avec les autorités publiques et privées, en particulier l'Organisation des Nations Unies (ONU) et d'autres organisations internationales.
4. Les membres du CIO représentent et soutiennent les intérêts du CIO et du Mouvement olympique dans leur pays et dans les organisations du Mouvement olympique au service desquelles ils se trouvent. La liste des membres du CIO est disponible à l'adresse suivante : <https://olympics.com/ioc/members>.
5. La liste des responsables du CIO figure ci-dessous :
  - M. Carlos Castro (Colombie), responsable de la propriété intellectuelle;
  - Mme Katarzyna Gorgol-Maeder (Pologne et Suisse), conseillère en matière de réglementation;
  - M. Sofian Baghriche (France), conseiller juridique sur l'application des droits de propriété intellectuelle et la protection des marques; et
  - Mme Jasmina Vouillamoz (Suisse), conseillère juridique sur l'application des droits de propriété intellectuelle et la protection des marques.
6. Pour de plus amples informations, voir : <https://olympics.com/ioc>.

[L'annexe III suit]

---

<sup>1</sup> Selon la Charte olympique, le Mouvement olympique a pour but de "contribuer à bâtir un monde pacifique et meilleur en éduquant la jeunesse par le moyen du sport pratiqué conformément à l'Olympisme et à ses valeurs. Le Mouvement olympique comprend les organisations, les athlètes et les autres personnes qui se soumettent à la Charte olympique".

<sup>2</sup> Voir le libellé de la mission du CIO à l'adresse suivante : <https://olympics.com/ioc/mission>.

<sup>3</sup> La liste des Comités Nationaux Olympiques est disponible à l'adresse suivante : <https://olympics.com/ioc/national-olympic-committees>.

<sup>4</sup> Une liste des Fédérations Internationales est disponible à l'adresse <https://olympics.com/ioc/recognised-international-federations>; une liste des Fédérations Internationales de sports est disponible à l'adresse <https://olympics.com/ioc/international-federations>.

<sup>5</sup> Pour plus d'informations sur les partenaires olympiques mondiaux, voir : <https://olympics.com/ioc/partners>.

<sup>6</sup> Pour plus d'informations sur les partenaires de diffusion des Jeux, voir : <https://olympics.com/ioc/media-rights-holders>.

## SPORTS RIGHTS OWNERS COALITION (SROC)

1. La Sports Rights Owners Coalition (SROC) a été créée en mai 2005 à Londres (Royaume-Uni), sous la forme d'une coalition informelle sans budget, ni bureaux, ni désignation juridique. La SROC est également inscrite au registre de transparence de l'Union européenne (UE) (numéro d'identification 422544515758-37). Elle est composée de représentants d'organismes sportifs internationaux et nationaux et a pour but de favoriser les discussions et le partage des pratiques recommandées sur les principales questions juridiques, commerciales, politiques et réglementaires, de sensibiliser aux nouveautés et aux innovations dans le domaine des droits sportifs et de prendre des mesures conjointes pour protéger et promouvoir les droits sportifs.

2. En raison de la popularité du sport dans le monde entier et de l'attrait qu'il exerce sur les pirates et les entreprises commerciales qui cherchent à tirer illégalement profit du sport sans réinvestir dans le sport, la SROC attend des gouvernements nationaux et des organisations internationales telles que l'UE, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) les actions suivantes : reconnaître pleinement, protéger et promouvoir la nature particulière du sport et des droits sportifs; assurer une protection complète des droits des organisations sportives, notamment en ce qui concerne leur nom, leur logo et leurs marques; prévenir le piratage des retransmissions de manifestations sportives; veiller à ce que les lois et règlements n'entraient pas de manière déraisonnable l'exploitation des droits sportifs par leurs propriétaires; proscrire le marketing sauvage et la revente illicite de billets; et établir pour les paris sportifs un régime préservant l'intégrité du sport d'une manière acceptable pour le sport et assurant aux organisations sportives un retour équitable sur l'utilisation de leurs manifestations par les organismes de paris.

3. La SROC a de longue date le statut d'observateur auprès du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) de l'OMPI, car le droit d'auteur et les droits connexes présentent pour elle un intérêt primordial.

4. En décembre 2023, les membres de la SROC étaient les suivants :

- |                                    |   |
|------------------------------------|---|
| - 6 Nations;                       | - Euroleague Basketball;                      |
| - ACB;                             | - European Professional Club Rugby;           |
| - AFL;                             | - European Professional Leagues Associations; |
| - All England Lawn Tennis Club;    | - Fédération Equestre Internationale;         |
| - ATP;                             | - Fédération Française de Rugby;              |
| - Asociación Clubs de Baloncesto;  | - Fédération Française de Tennis;             |
| - Australian Rugby;                | - FIFA;                                       |
| - British Horseracing Authority;   | - Football Association;                       |
| - Bundesliga;                      | - Football Dataco;                            |
| - Cricket Australia;               | - Indian Premier League;                      |
| - Deutscher Fußball-Bund;          | - International Amateur Athletic Federation;  |
| - ECA;                             | - International Cricket Council;              |
| - England and Wales Cricket Board; | - International Netball Federation;           |
| - English Football League;         |   |

- International Paralympic Committee;
- International Rugby Board / World Rugby;
- International Tennis Federation;
- Ladies European Tour;
- Lawn Tennis Association;
- Lega Serie A;
- Liga de Futbol Profesional;
- Ligue de Football Professionnel;
- London Marathon;
- Moto GP;
- NRL;
- PGA European Tour;
- PGA Tour;
- PGA Tour Australia;
- Premier League;
- Premiership Rugby;
- Rugby Football League;
- Rugby Football Union;
- Scottish Premier League;
- Scottish Rugby Union;
- Speedway Great Britain;
- Sport and Recreation Alliance;
- Tennis Australia;
- The R&A;
- UEFA;
- Women Tennis Association;
- World Marathon Majors; et
- World Snooker

5. La liste des responsables de la SROC figure ci-dessous :

- Mark Lichtenhein (Royaume-Uni), président;
- Mathieu Moreuil (France), membre du secrétariat;
- Laura Vilches (Espagne), membre du secrétariat; et
- Oliver Pribramsky (Allemagne), membre du secrétariat.

6. Pour de plus amples informations, voir : <https://www.sroc.info/>.

[Fin de l'annexe III et du document]